

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents:

Mmes Brunet, Figarella, Gobet, Hatemian-Solari, Herve Genovesi, Labi-Malakian, Lafaysse, Lovera, Mateo, Padovani faure-Brac, Sagaut, Vautrin, Veilex.
MM. Barral, Boyer, Burzio, Chaix, Chaussidiere, Denonfoux, De Caneva, De Sousa, Favier, Figaroli, Jullien-Fiori, Macheras De Montillet, Mas-Fraissinet, Mortelette, Reymond.

Pouvoirs: 0

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

<u>Objet</u>: Mission Locale du Canton de La Ciotat pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Désignation des 2 représentants du Conseil Municipal.

Madame le Maire expose à ses collègues :

VU l'article L5314-1 du Code du Travail,

Depuis plus de 30 ans, les Missions Locales, qui ont un statut d'association, traitent l'ensemble des difficultés d'insertion professionnelle et sociale des jeunes : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et la vie active.

La Mission Locale de La Ciotat propose des offres de service à destination des jeunes de 16 à 25 ans :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité. ...

Elle propose également des offres de service à destination des entreprises :

- Aide au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée,
- accompagnement des jeunes dans l'emploi, suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire
- valorisation des entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés et à la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

Nº10

Date de Publication

1 5 JUIN 2020

Date de Transmission
au Contrôle de

Légalité

1 5 JUIN 2020

Date de la convocation

2 juin 2020

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20200609-DE-2020-10-DE Date de télétransmission : 15/06/2020 Date de réception préfecture : 15/06/2020 Les participations financières des communes à l'Association sont déterminées chaque année par l'Assemblée Générale ordinaire.

Il convient de désigner 2 représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein de l'Association.

Le rapporteur propose au conseil municipal de désigner M. Pascal CHAIX et Mme Aline LAFAYSSE, en qualité de représentants du conseil municipal de la Ville de Cassis appelés à siéger au sein de l'Association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à la majorité la proposition du rapporteur.

Abstentions:

Mmes BRUNET, FIGARELLA - MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Le Maire, Danielle MILON

Ainsi fait et délibéré, le 9 juin 2020.

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20200609-DE-2020-10-DE Date de télétransmission : 15/06/2020 Date de réception préfecture : 15/06/2020